



nîmes
métropole

**Conseil communautaire
du 29 mars 2021**



Taux utilisé pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Budget gestion des déchets ménagers

Chaque année, le conseil communautaire doit se prononcer sur le taux utilisé pour la calcul de la TEOM.

Ce taux est fixé de façon à permettre de répondre aux obligations légales auxquelles les budgets annexes sont soumis (article L. 1612-4 du CGCT) :

- Le budget doit être voté en équilibre pour chacune des deux sections : fonctionnement et investissement
- Les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère, c'est-à-dire excluant toute majoration ou toute minoration

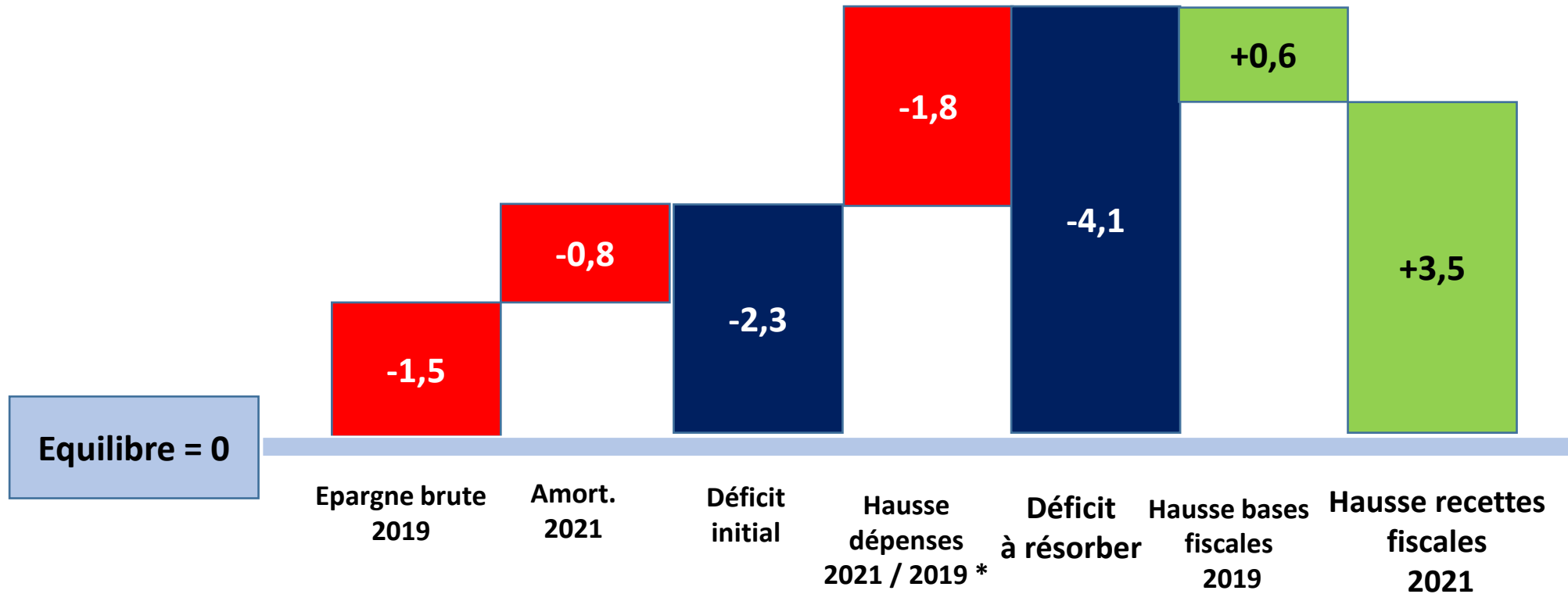
Pour 2021, le taux a été calculé à l'occasion de la préparation du budget en prenant en compte la situation financière préexistante et des hausses de charges importantes s'imposant à la collectivité.

La taxe supplémentaire nécessaire pour assurer l'équilibre du budget se monte ainsi à 3,5 M€.

Taux utilisé pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Budget gestion des déchets ménagers

Le calcul de la hausse des recettes fiscales



Taux utilisé pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Budget gestion des déchets ménagers

Pour assurer l'équilibre du budget consacré à la gestion des déchets ménagers, il est proposé aux élus de Nîmes Métropole d'augmenter le taux de TEOM d'un point et de le faire passer de 10,71% à 11,71%.

Fixation du produit de la taxe GEMAPI

Budget Grand cycle de l'eau

La compétence GEMAPI a été transférée à Nîmes Métropole le 1^{er} janvier 2018.

Un programme d'investissement ambitieux a été entrepris pour prévenir les inondations :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'équipement	13 246	17 044	13 665	25 008	17 593	24 934
FCTVA	1 116	2 096	1 563	3 516	2 886	4 090
Subventions d'investissement	1 217	7 483	3 327	10 364	5 637	8 873
Investissements Nets	10 912	7 465	8 774	11 128	9 070	11 971

La mise en œuvre de ce programme nécessite la mobilisation de moyens financiers importants.

Il est demandé en conséquence aux élus de Nîmes Métropole de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 2 760 K€.



**BP 2021
Consolidé**

La préparation du budget 2021

Du fait d'un calendrier électoral bouleversé par la crise sanitaire, de façon tout à fait exceptionnelle, le budget 2021 n'est proposé à l'approbation des conseillers communautaires qu'après le démarrage de l'exercice en cours.

De façon à ne pas pénaliser l'activité des services de Nîmes Métropole, des crédits leur ont été alloués par anticipation.

Un niveau d'endettement élevé et des déséquilibres budgétaires importants (14,3 M€) entraînés par la crise sanitaire, des déficits préexistants, la baisse des crédits apportés par l'Etat, et la non reconduction d'éléments exceptionnels favorables ont fortement impacté la préparation du budget 2021.

Le travail effectué par le comité de redressement et par les élus lors des réunions d'arbitrage budgétaire a permis d'aboutir à une première ébauche dont les hypothèses de construction ont été débattues à l'occasion de la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Les recherches d'optimisation ont été poursuivies jusqu'à mi mars de façon à limiter autant que possible la hausse des recettes fiscales nécessaires à l'équilibre des budgets.

Les éléments clés du budget 2021

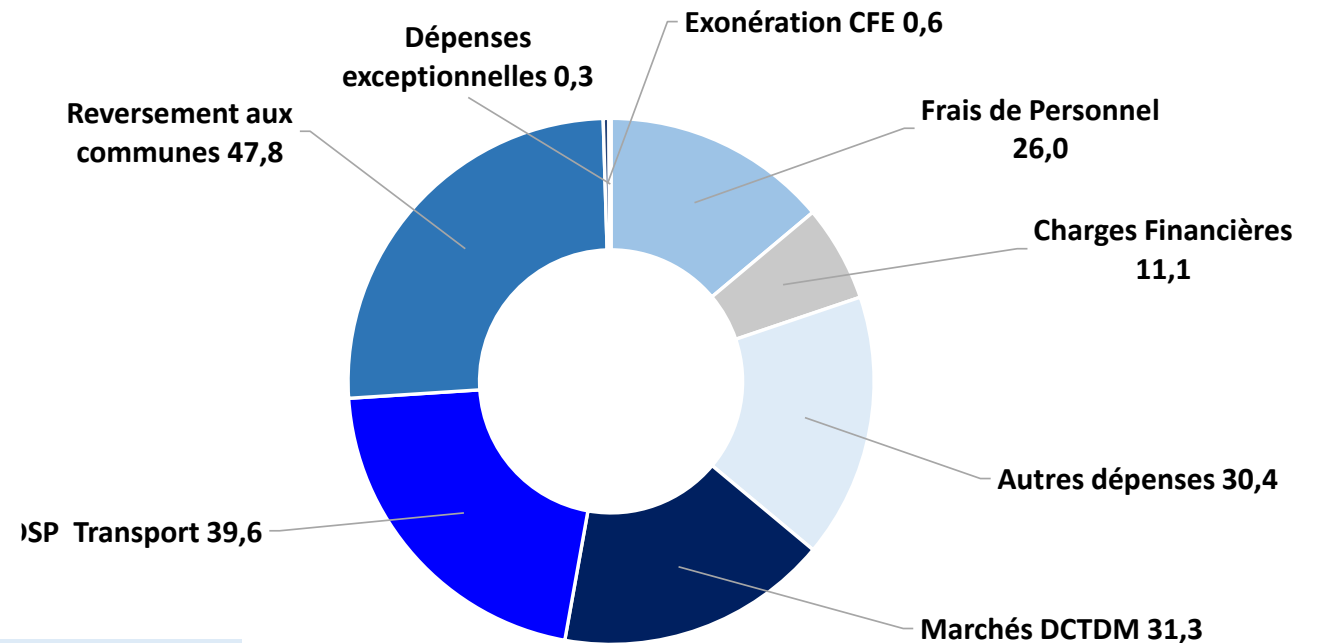
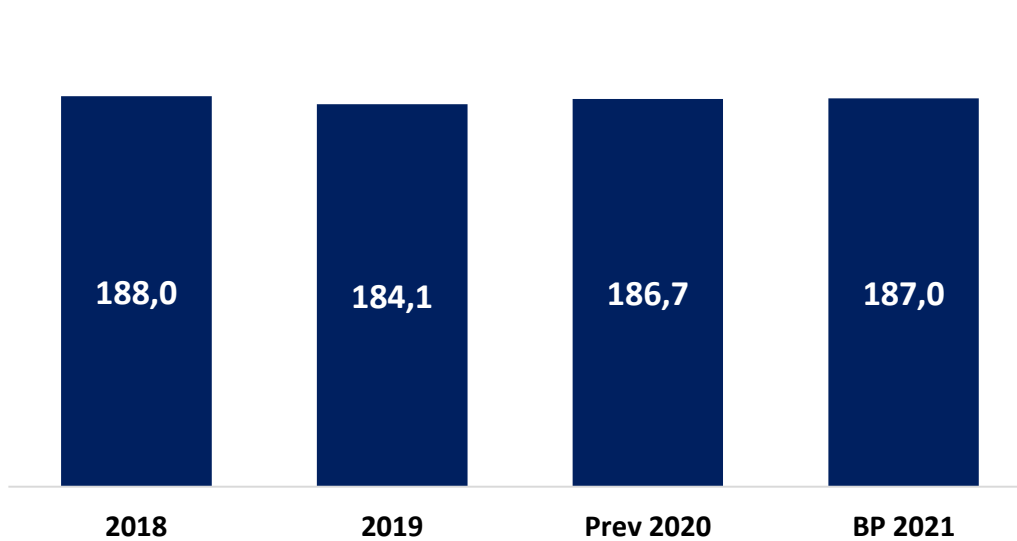
<u>L'existence préalable de déséquilibres financiers importants :</u>	14,3 M€	
- Impact de la crise sanitaire :		5,3 M€
- Impact des décisions de l'Etat :		2,0 M€
- Situation financière initiale de Nîmes métropole :		4,0 M€
- Éléments non récurrents de l'exercice précédent :		3,0 M€

<u>Des économies de fonctionnement importantes :</u>	7,1 M€	
- Economies évoquées en comité de redressement		4,5 M€
- Economies résultant des réunions d'arbitrage budgétaires (services & élus)		1,8 M€
- Economies complémentaires		0,8 M€

<u>Des arbitrages sur les investissements :</u>	70 M€	
- Modification du rythme de réalisation des autorisations de programme (ex T2)		
- Décalage (ex rénovation de réservoirs) ou annulation (ex EERIE) de certains projets		

Dépenses des sections fonctionnement

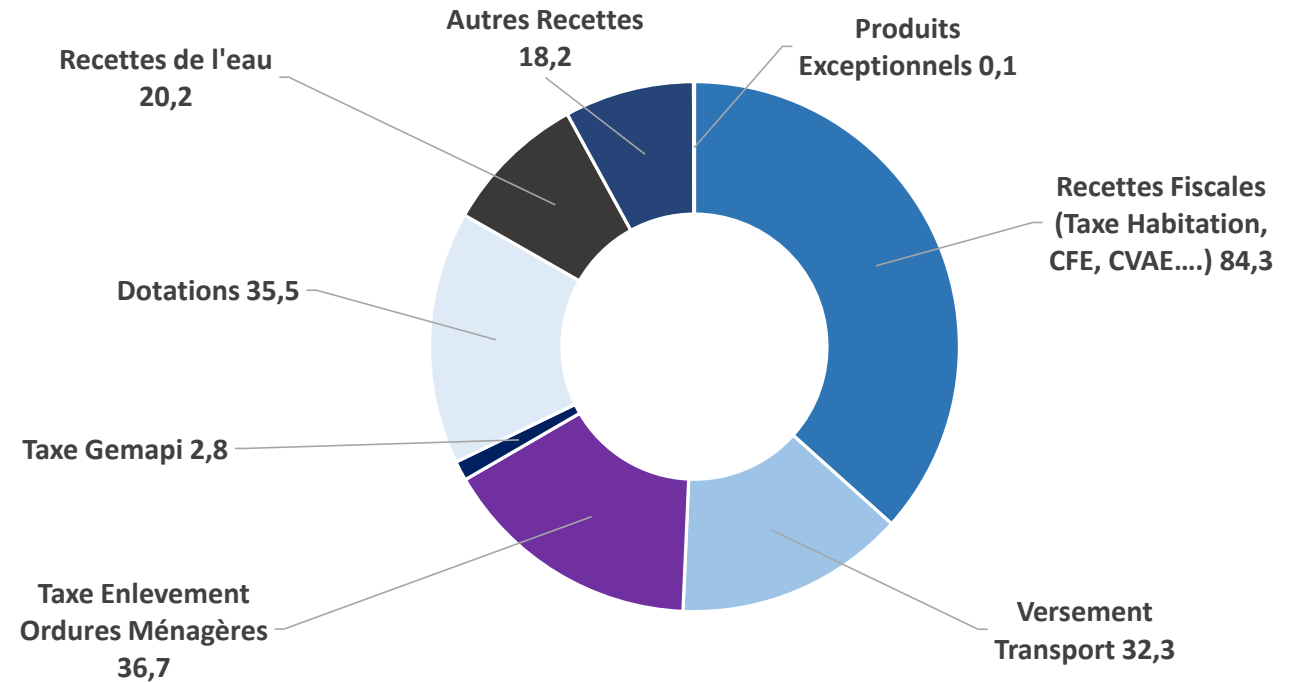
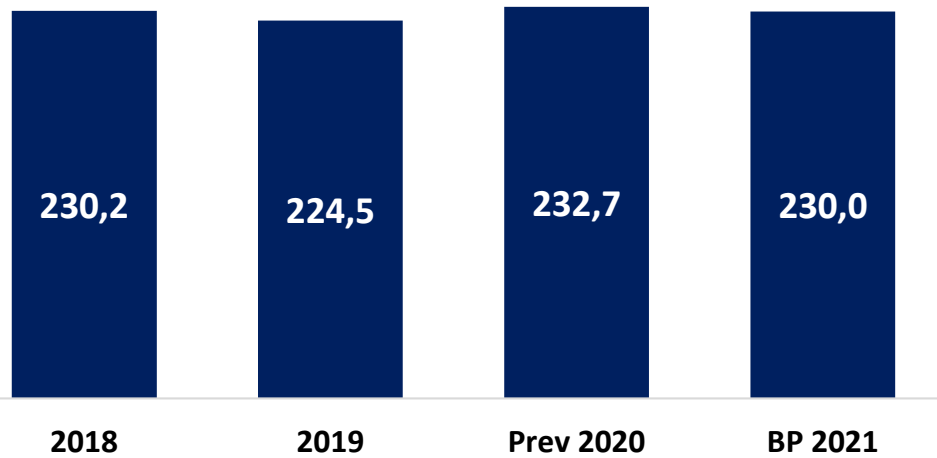
Dépenses budgétées pour 2021 (Hors opérations inter-budgétaires)



Une stabilité des dépenses de fonctionnement maintenue dans la durée

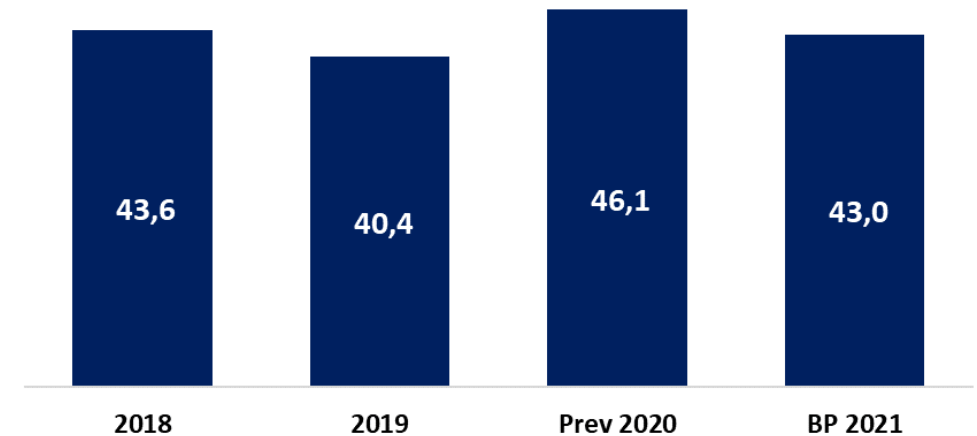
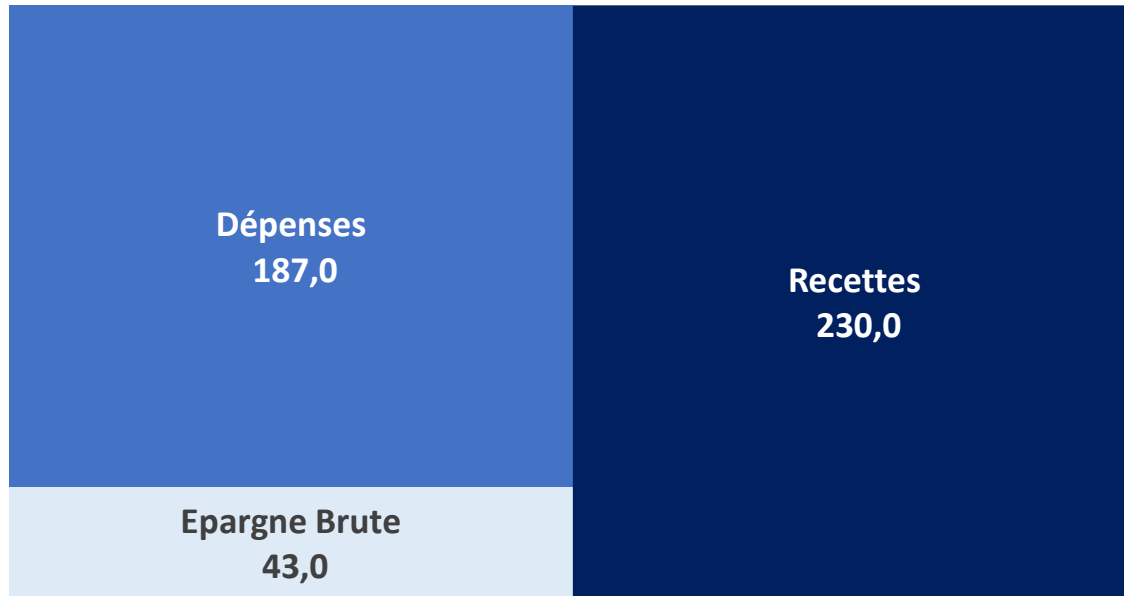
Recettes des sections fonctionnement

Recettes budgétées pour 2021 (Hors opérations inter-budgétaires)



Recettes et dépenses des sections fonctionnement

Epargne brute budgétée consolidée (1/2)



Les efforts réalisés sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent de maintenir une épargne brute de 43 M€ et une épargne nette de 18,2 M€.

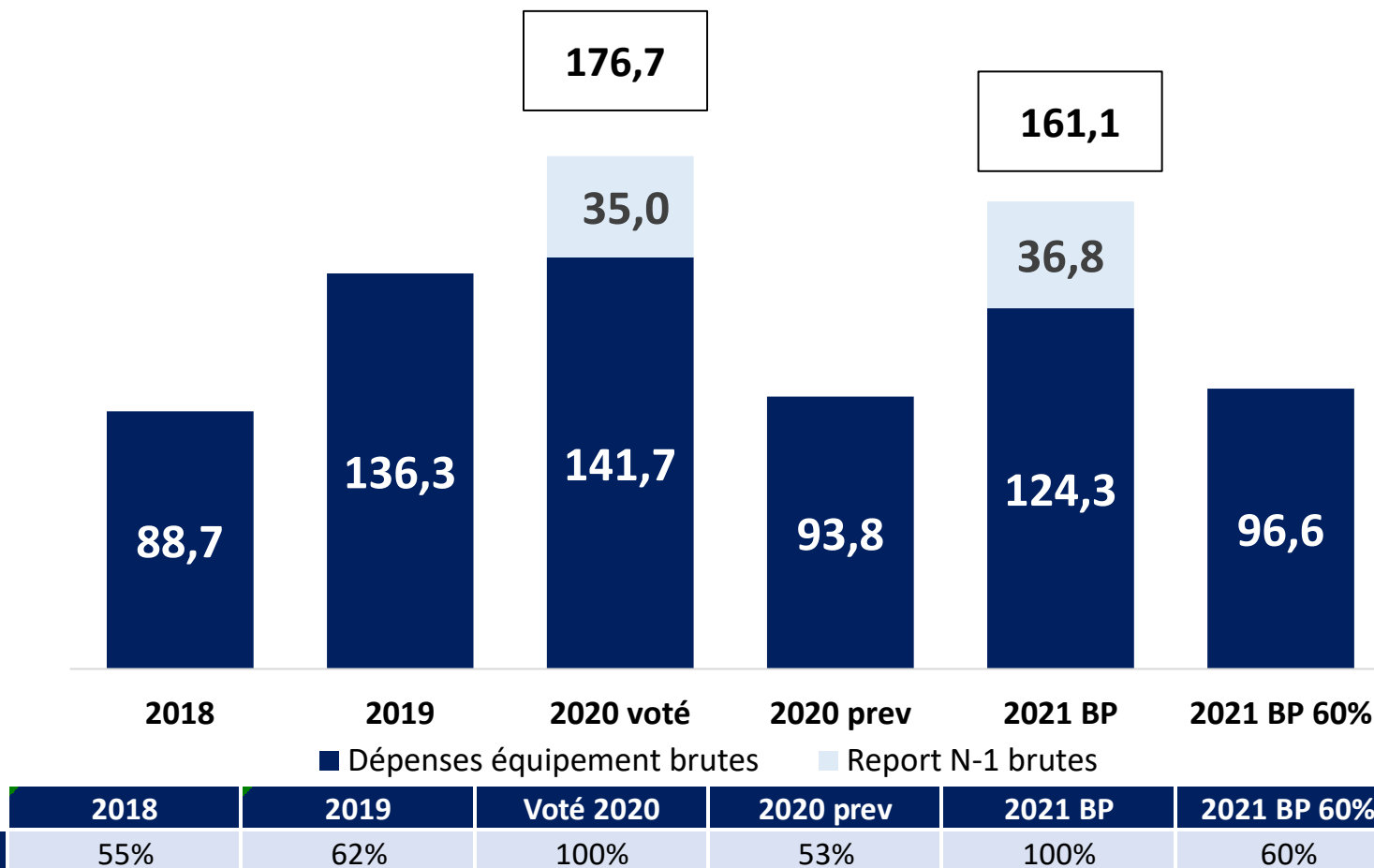
Recettes et dépenses des sections fonctionnement

Epargne brute budgétée par budget (2/2)

Epargne Brute	2020	BP 2021
Budget Principal	22,4	13,6
Budget Eau	10,1	5,7
Budget Assainissement	9,5	9,3
Budget SPANC	0,1	0,0
Budget Transport	5,8	6,2
Budget GCE	-2,2	5,0
Budget Aeroport	-0,4	0,5
Budget Déchets	-0,2	0,9
Budget Gécko	1,1	1,8
TOTAL	46,1	43,0

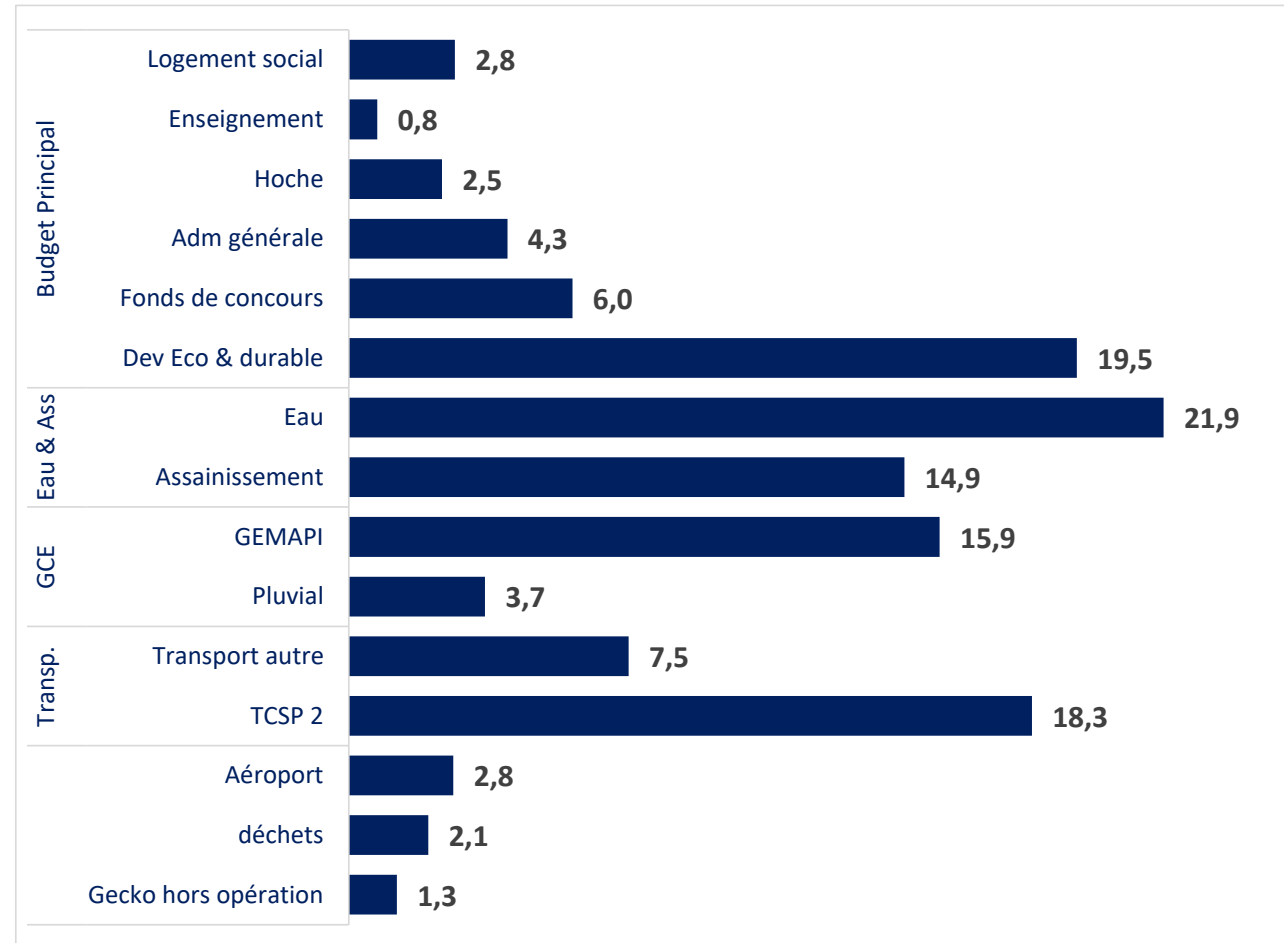
Dépenses des sections investissement

Dépenses équipement brutes budgétées et projetées pour 2021



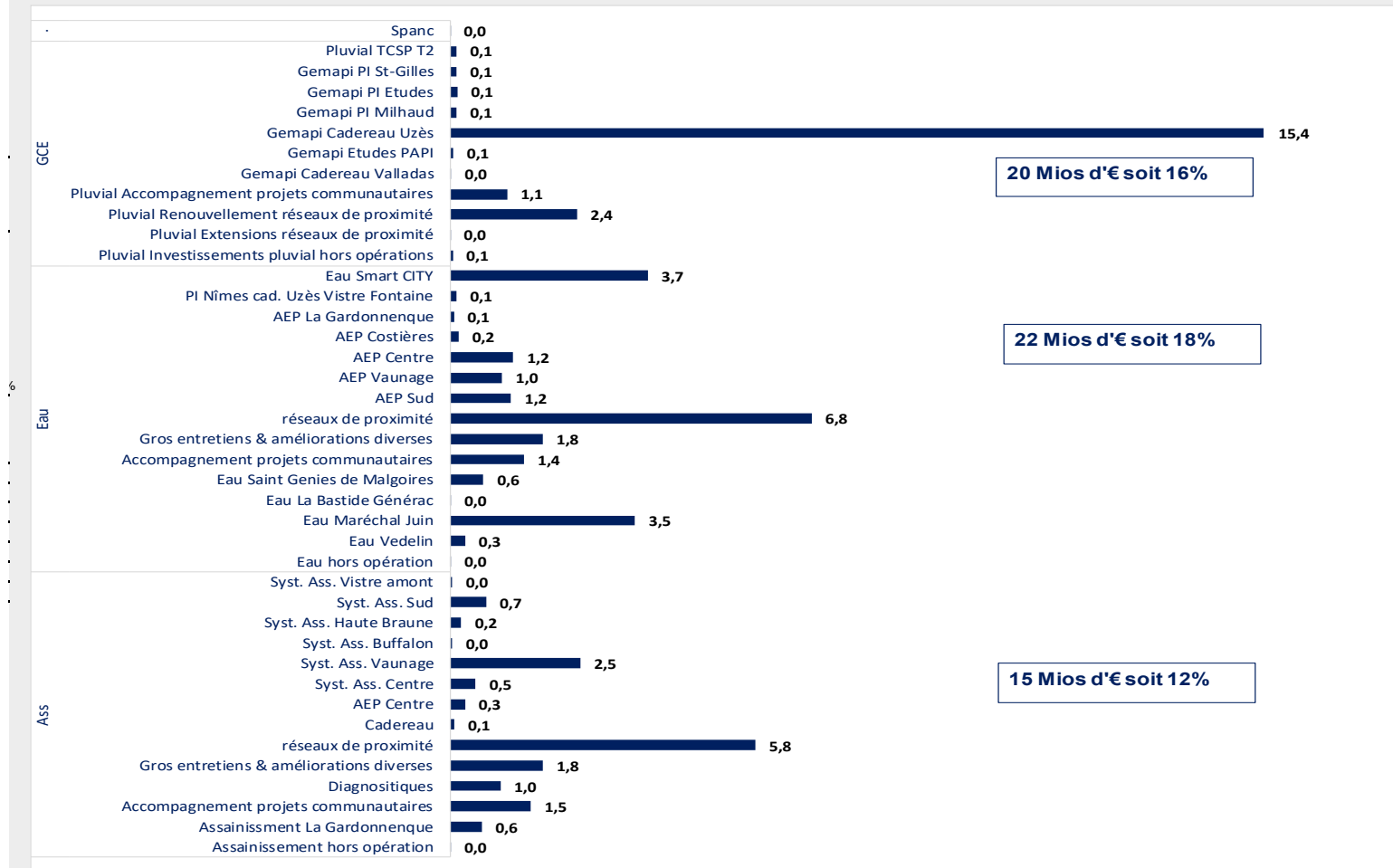
Dépenses des sections investissement

Dépenses équipement budgétées pour 2021 (hors reports) : 124m€



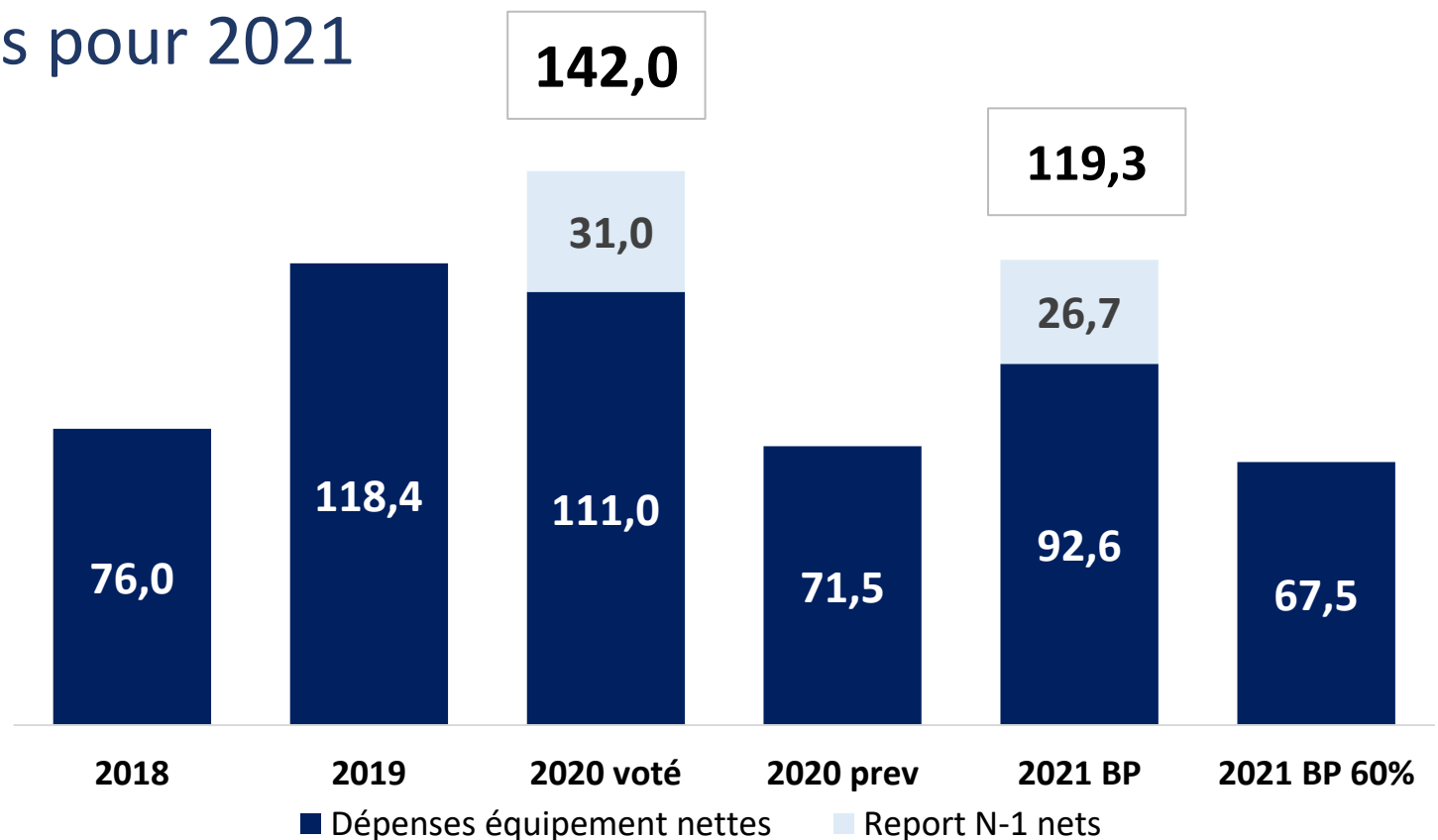
Dépenses des sections investissement

BUDGET PRINCIPAL & BUDGETS ANNEXES 124 Mios d'€ crédits ouverts BUDGETS ANNEXES DEA 57 Mios d'€ soit 46%



Dépenses des sections investissement

Dépenses équipement nettes de subventions et FCTVA budgétées et projetées pour 2021



	2018	2019	Voté 2020	2020 prev	2021 BP	2021 BP 60%
% Réalisation brut	55%	62%	100%	53%	100%	60%

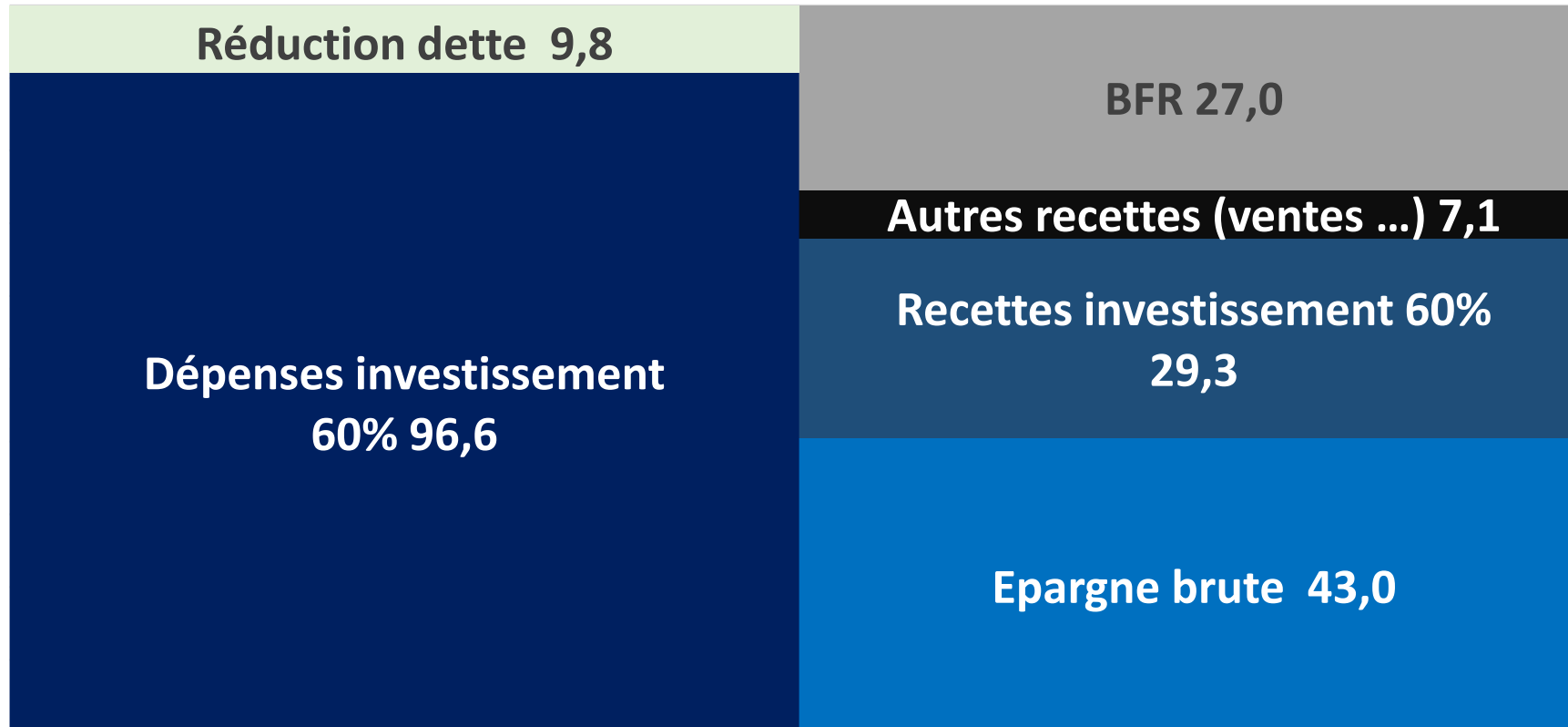
Financement des dépenses d'investissement

Situation budgétée pour 2021 (réalisation 100%)

Dépenses équipement	124,3	Reports recettes investissement	10,1
		Autres (cessions ...)	7,1
		Emprunts	95,8
		FCTVA	7,5
		Subventions	24,4
Reports dépenses équipement	36,8		
Remboursements emprunts	26,8	Epargne brute	43,0

Financement des dépenses d'investissement

Situation projetée (60% de réalisation)

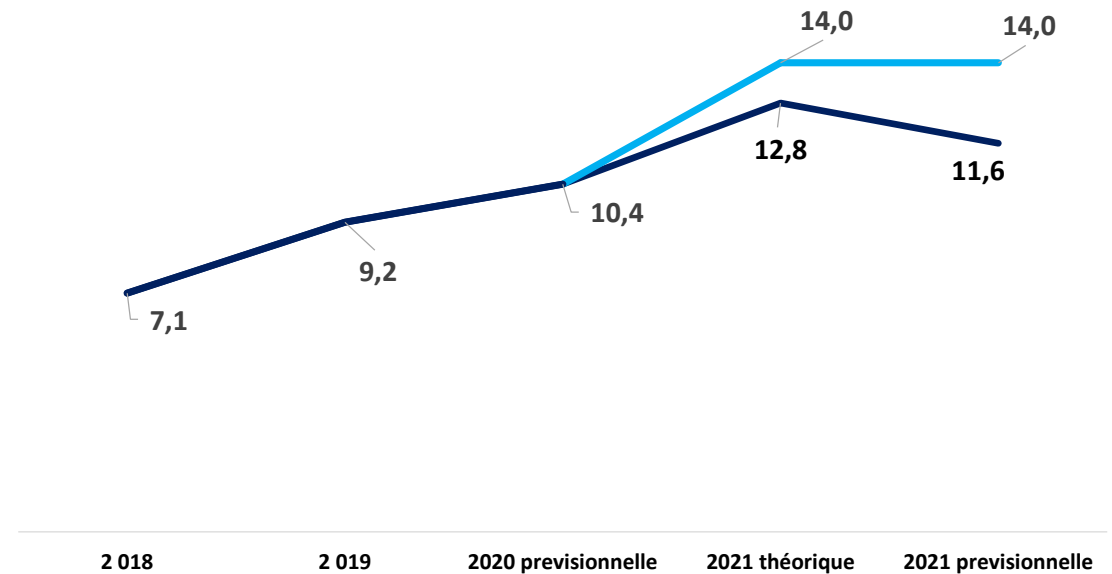
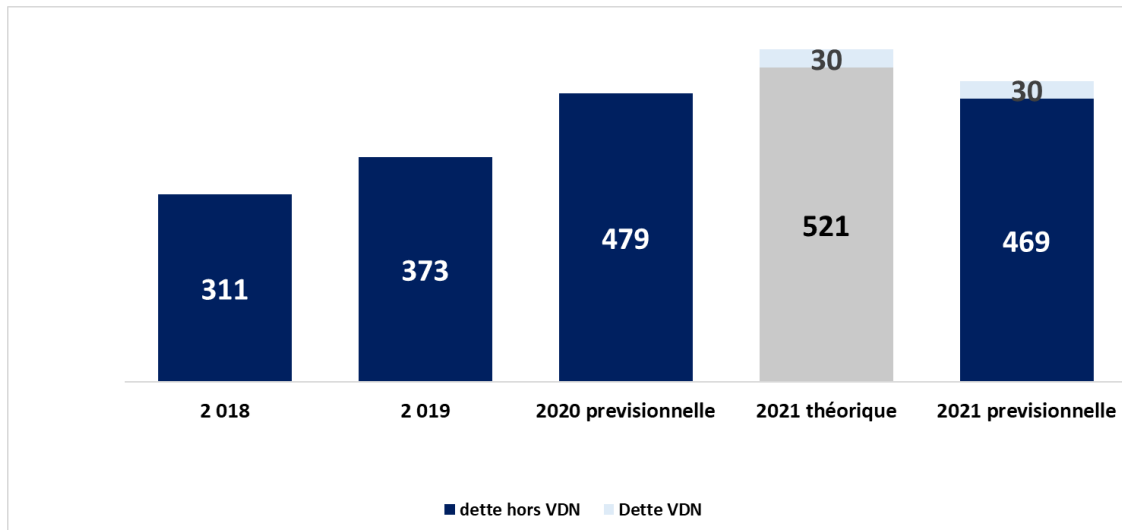


Niveau d'endettement et capacité désendettement

Le travail important réalisé depuis le mois de juillet 2020 porte ses fruits.

En prenant en compte la trésorerie de fin d'année 2020 (55 M€) et un taux probable de réalisation des investissements de 60%, on aboutit, fin 2021, à une dette hors GEMAPI de 469 M€, en diminution de 10 M€ par rapport à 2020.

Y compris dette GEMAPI, l'évolution de l'endettement est la suivante :



Création d'une autorisation de programme « Fonds de concours »

Budget Principal

Les fonds de concours versés par Nîmes Métropole constituent l'un des outils essentiels du financement des investissements des communes membres de l'agglomération.

Le nouvel exécutif a décidé de prolonger le dispositif en place en l'adaptant. Une nouvelle doctrine sera soumise à l'approbation des élus communautaires le 28 juin prochain.

Sans attendre cette échéance, il est proposé d'inscrire une somme de 6M€ au budget 2021 et de créer une autorisation de programme de 30 M€ pour la période 2021 – 2025.

Une gestion des fonds de concours au travers d'une autorisation de programme permet de matérialiser l'engagement d'appui financier aux communes pris par le nouvel exécutif et d'apporter une plus grande transparence dans leur gestion financière.

Il est proposé de répartir les crédits de paiement d'une façon linéaire sur toute la période :

	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
DEPENSES	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	30 000 000
RECETTES						
Autofinancement/ emprunt	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000	30 000 000